République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont

N° d'enregistrement
2026 / 211

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue Francois le Levé,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 26 octobre 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation rue Francois le Levée est alternée et le stationnement interdit au droit du chantier afin d'effectuer des travaux d'implantation de poteaux téléphonique.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation par l'entreprise intervenante : GROUPE ALQUENRY.

Article 3 :

La Gendarmerie et La police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 19 Octobre 2026

Pour Monsieur le Maire,

L'adjoint Délégué,

Jean Claude GUIDAL